La connexion LO

Avril 2023

Dans ce numéro :

→ Nouvelle page de ressources sur le Règlement

→ Nominations et mutations non impératives – Mises à jour et rappels

→ Nouvelle plateforme d'autoapprentissage en ligne pour apprendre le français ou l'anglais langue seconde

→ Mon bureau est-il assujetti au Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services ?

→ Nouvelle liste des écoles des minorités de langues officielles du Canada

→ Système pour les obligations en langues officielles : Nous avons besoin de votre appui!

→ Salles de réunion hybrides

→ Le déploiement de la solution GClingua du Bureau de la traduction se poursuit!

Manchettes

Nouvelle page de ressources sur le Règlement

Vous trouverez une foule de ressources et d'outils sur la nouvelle page sur le Règlement. Cette ressource évolutive offrira au même endroit tous les outils nécessaires pour bien comprendre le Règlement et veiller à ce que l'Exercice de révision de l'application du Règlement (l'ERAR) se déroule avec succès.

Pour toutes questions relatives au Règlement, veuillez communiquer avec nous au : info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Nominations et mutations non impératives – Mises à jour et rappels

Conformément à l'annexe D de l'Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination (IDRN) de la Commission de la fonction publique (CFP), votre organisation doit faire rapport chaque année à la CFP sur l'utilisation du Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique (DELOFP), Règlement sur les langues officielles — nominations dans la fonction publique (RLONFP) et le nombre de nominations non impératives.

Lorsqu'une personne qui s'engage à devenir bilingue pour être nommée ou mutée sur une base non impérative à un poste bilingue, cette personne dispose d'une période initiale de 2 ans pour rencontrer le profil linguistique du poste. Les prolongations de l'entente de 2 ans pour devenir bilingue doivent être approuvées et signées **avant la date de fin de la période initiale de l'entente**.

En 2022, la CFP a mis à jour les outils d'orientation et les formulaires relatifs aux nominations non impératives. Pour en savoir plus, consultez : Exemption de satisfaire aux exigences concernant la compétence en matière de langues officielles - Foire aux questions - Canada.ca, et les formulaires mis à jour : Demande d'exemption pour raison d'ordre médical, Déclaration de l'engagement à devenir bilingue.

Avez-vous des questions supplémentaires sur la dotation non impérative et les exigences en matière de rapports ? Contactez votre conseiller au soutien en dotation.

Boîte à outils

Nouvelle plateforme d'autoapprentissage en ligne pour apprendre le français ou l'anglais langue seconde : Licences d'abonnement d'utilisateur

Les institutions fédérales partout au Canada peuvent désormais acheter des abonnements annuels pour une plateforme d'autoapprentissage en ligne grâce à deux nouvelles offres à commandes qui ont été attribuées par Services publics et Approvisionnement Canada le 1er décembre 2022. Ces services visent à offrir aux employés du gouvernement fédéral la possibilité de commencer, de poursuivre ou de perfectionner l'apprentissage de l'anglais ou du français langue seconde, ou de maintenir leurs compétences en anglais ou en français grâce à des solutions d'autoapprentissage en ligne qui peuvent également inclure du tutorat virtuel.

Que comprend l'abonnement pour les apprenants ?

- Les apprenants peuvent accéder à des modules d'apprentissage ciblant l'expression écrite, la compréhension de l'écrit et la compréhension orale harmonisés aux normes de qualifications relatives aux langues officielles du gouvernement du Canada, du niveau débutant (niveau A) au niveau avancé (niveau C).

- La plateforme est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année et offre un test de classement en ligne aux apprenants pour déterminer leur niveau de départ.
- Un accès en ligne au profil personnel de l'apprenant, aux rapports de progrès et à la progression de l'autoapprentissage.

Services professionnels optionnels

Le tutorat à distance individuel ou de groupe (à temps partiel ou à temps plein), l'évaluation de la langue orale et le suivi pédagogique des apprenants en autoapprentissage peuvent également être achetés moyennant des frais supplémentaires.

Prix

Le prix par utilisateur pour un abonnement annuel de 12 mois varie en fonction du fournisseur de services et du nombre de licences que votre institution achète en même temps (commandes groupées).

Plus d'informations sur ces services

Pour plus d'informations sur l'utilisation des offres à commandes (OC), veuillez consulter le site : Programme d'autoapprentissage en ligne et services de formation virtuelle partout au Canada ou communiquez avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel : tpsgc.paformationlinguistique-aplanguagetraining.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Mon bureau est-il assujetti au Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services ?

Vous avez des doutes à savoir si les activités d'un emplacement de votre organisation correspondent à des services au public ou à des communications avec ce dernier? Le document Mon bureau est-il assujetti au Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services contient les informations qui vous permettront de le déterminer ainsi que la marche à suivre s'il s'avère que les conclusions de votre analyse démontrent que le bureau n'est pas assujetti au Règlement.

Nouvelle liste des écoles des minorités de langues officielles du Canada

Dans l'infolettre de décembre 2022 nous avons partagé le lien vers la nouvelle version de la Base de données ouvertes sur les établissements d'enseignement (BDOEE), publiée le 28 novembre 2022 par Statistique Canada, dans le cadre de l'Environnement de couplage de données ouvertes.

Ces données sont nécessaires pour l'application de la nouvelle règle du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services (le Règlement) voulant que s'il y a une école de la minorité linguistique dans l'aire de service du bureau, celui-ci est désigné bilingue sous une des dispositions suivantes :

- 5(1)(d.1) le bureau est situé dans une région métropolitaine de recensement dont la population de la minorité francophone ou anglophone compte moins de 5 000 personnes et il a une aire de service qui compte au moins un établissement d'enseignement public de la minorité linguistique de niveau primaire ou secondaire.

- 5(1)(h.1) le bureau est situé à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement et à l'intérieur d'une subdivision de recensement et il a une aire de service qui compte au moins un établissement d'enseignement public de la minorité linguistique de niveau primaire ou secondaire.

La BDOEE contient environ 19 000 établissements d'enseignement répartis dans l'ensemble du Canada. Pour en faciliter l'utilisation, nous avons préparé un document comprenant seulement les établissements d'enseignement des minorités de langues officielles.

Nous vous rappelons que cette nouvelle règle sera appliquée lors de l'Exercice de révision de l'application du Règlement (l'ERAR) qui devrait débuter ce printemps. L'ERAR sera coordonné par le SCT à l'aide du nouveau Système pour les obligations en langues officielles (SOLO). Une fois que l'aire de service de votre bureau sera définie dans SOLO, le système s'occupera de vous dire quelle règle s'applique et s'il y a une école de la minorité linguistique dans l'aire de service.

Appel à l'action

Système pour les obligations en langues officielles : Nous avons besoin de votre appui!

Le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO) a été lancé récemment. Comme il s'agit d'une nouvelle application Web, nous vous invitons à nous signaler toute erreur, qu'il s'agisse d'un problème technique, d'un lien erroné ou encore, d'un bogue lié à la langue de l'interface.

Nous comptons sur votre collaboration pour parfaire SOLO et assurer le bon déroulement de l'ERAR!

Salles de réunion hybrides

L'équipe de l'appui aux institutions fédérales du CELO est à la recherche de salles de conférence de taille moyenne et grande dotées d'une technologie de réunion hybride dans les institutions fédérales pour organiser les rencontres des comités consultatifs (CCMLO-CCSELO) et d'autres évènements concernant les LO.

Si votre institution est équipée d'une salle pouvant accueillir ce type de réunions et pouvant être mise à la disposition d'autres institutions fédérales, veuillez nous contacter.

Communauté

Le déploiement de la solution GClingua du Bureau de la traduction se poursuit!

Connaissez-vous GClingua?

Le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada est très fier de mettre à la disposition de sa clientèle cette nouvelle solution de gestion des demandes de traduction. GClingua offre de nombreux avantages : interface conviviale et facile d'accès, environnement sécurisé prenant en charge les documents Protégé A et Protégé B, et nombreuses fonctionnalités conçues pour simplifier le traitement des demandes.

Soucieux de veiller à ce que la mise en place de GClingua se fasse en douceur, le Bureau de la traduction a adopté une approche de déploiement graduelle qu'il a lancée officiellement en janvier 2022. Vous faites peut-être déjà partie des plus de 40 ministères et organismes qui ont aujourd'hui des services linguistiques de qualité à portée de main grâce à GClingua!

Si ce n'est pas le cas, sachez que le déploiement de GClingua se poursuit; la plupart des personnes qui font affaire avec le Bureau de la traduction devraient bientôt avoir accès à GClingua. Le Bureau de la traduction vous avisera de la date exacte de l'arrivée de GClingua au sein de votre organisation environ deux mois d'avance, et vous informera de la démarche toute simple pour soumettre et gérer vos demandes de traduction dans cette nouvelle solution.

Pour en savoir plus sur GClingua, consultez la page Web du. Bureau de la traduction. Si vous avez des questions à propos de GClingua ou des services linguistiques du Bureau de la traduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le Bureau de la traduction et GClingua, c'est la qualité à votre portée!

Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, avril 2023.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Read the English version.